



## Rapport Article 29 loi Energie Climat - 2025

---

*MUTLOG*

-----  
*SIREN n° 325 942 969*

Branche 20 - décès – perte totale et irréversible d'autonomie

## Informations relatives à la démarche générale de l'entité

### A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

#### 1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Soucieuses de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), MUTLOG poursuit depuis 2016 une démarche volontaire visant à intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans sa gestion d'actifs.

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit dans notre démarche et intègre des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

MUTLOG délègue la gestion de 77,93% de son portefeuille global à des sociétés de gestion. La finance responsable étant centrale dans notre stratégie d'investissement, la démarche ESG des sociétés de gestion s'inscrit elle-aussi dans une approche globale de responsabilité avec une intégration systématique et mesurable des critères ESG dans la gestion active directe de la société de gestion. MUTLOG s'appuie donc sur leur savoir-faire pour continuer à intégrer dans son portefeuille d'actifs ces critères ESG et définir des objectifs ESG pour la gestion sous mandat de nos actifs.

Objectifs :

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement.

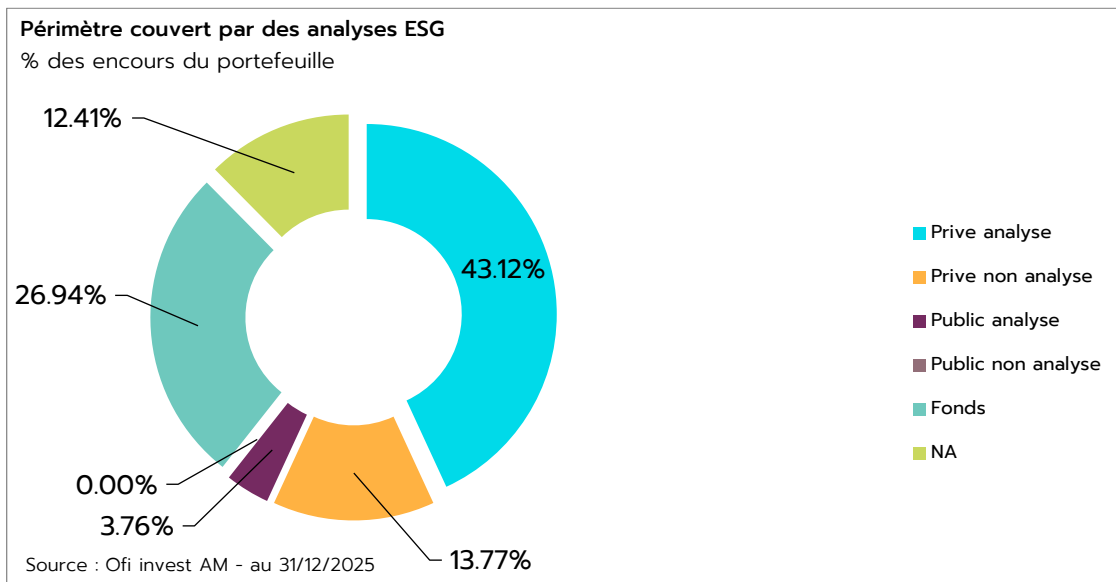
Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire ou de réputation.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra financiers, pour améliorer la qualité des placements.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents très attachés au respect des valeurs mutualistes.

Dans notre politique d'investissement nous adhérons aux politiques d'exclusion de nos délégataires pour des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle (charbon thermique, Pétrole et gaz de schiste, tabac, armes controversées...) ou contrevenant aux principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Au 31/12/2025, 73,82 % du portefeuille est couvert par une analyse ISR pour un montant d'encours de 49 624 355 €.



## 2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs et les adhérents sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;

Ce rapport est disponible sur le site Internet de notre mutuelle [www.mutlog.fr](http://www.mutlog.fr). Il sera mis à jour tous les ans.

## 3. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Notre mutuelle inclut dans le processus de choix des prestataires financiers une évaluation sur des critères ESG. Lors de la sélection des sociétés de gestions déléguées, notre direction financière intègre déjà, parmi les critères, la qualité de signataire des PRI :

- Depuis 2020 : La délégation de gestion OFI Invest.

La gestion des actifs faisant l'objet de cette délégation s'appuie sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) d'OFI Invest. La philosophie d'OFI Invest repose sur la conviction que les émetteurs intégrant les enjeux ESG dans leur stratégie offrent de meilleures performances à long terme. À cet effet, OFI Invest dispose d'une équipe dédiée dont les travaux et les évaluations interviennent directement dans la sélection des valeurs.

OFI Invest fournit chaque mois une synthèse ISR des portefeuilles en délégation.

Au 31 décembre 2025, 92,20 % du périmètre des actifs gérés en direct par cette société fait l'objet d'une évaluation ISR, le portefeuille obtenant le score de 2,81/5.

- Depuis 2021 : Une délégation de gestion est confiée à ECOFI pour les actifs Crédits Coopératifs et sa filiale ECOFI détenus en portefeuille à travers un Fonds Professionnel Spécialisé.

Le produit financier promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, qui influencent de façon significative la sélection des instruments dans lequel le produit financier investit. A travers l'application de notre méthodologie d'analyse et de notation ESG propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement), le produit financier sélectionne les émetteurs qui s'efforcent d'atteindre un triple équilibre entre la préservation de l'environnement (E), l'équité sociale (S) et la bonne gouvernance (G).

Ce produit financier s'engage à réaliser des investissements durables à hauteur de 25% de son actif net. Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Ecofi évalue le profil ESG des émetteurs à travers les approches suivantes :

- l'application de la méthodologie propriétaire PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur performance ESG et la gestion des controverses ;
- la prise en compte de l'intensité carbone dans les objectifs de gestion ;
- la prise en compte des principales incidences négatives ;
- le pourcentage d'alignement du portefeuille avec 5 ODD définis par les Nations Unies (ODD 3, 5, 7, 8 et 13);
- la politique d'engagement à travers le vote en assemblée générale et le dialogue constructif avec les entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

#### Note PRISME

Sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire PRISME, une note PRISME et une note par domaine E, S et G, (comprise entre 0 et 10) sont attribuées au produit financier et à son univers d'investissement. La note PRISME et les notes E, S et G du produit financier doivent être supérieures à celles de son univers d'investissement.

- Depuis mai 2021 : Une délégation de gestion est également confiée à DÔM Finance pour les Fonds DÔM Finance en portefeuille.

Au 31/12/2025, 26,51% des fonds DÔM Finance sont conformes à l'article 8 du règlement SFDR, ils ont un objectif minimum de 15% d'investissements durables. Ces Fonds prennent en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en application de la politique d'intégration ESG et d'exclusions. L'intégration des incidences pour ces produits est détaillée dans le document relatif à l'article 4 du règlement SFDR intitulé « Prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » disponible sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

#### **4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci**

Historiquement, Le conseil d'administration a décidé d'un certain nombre d'investissements en phase avec la raison d'être de la mutuelle : l'Homme au cœur du Logement. Ces investissements ont un caractère ISR et tous ont publié en 2022 un rapport d'impact.

- La foncière Habitat & humanisme en 2013 : créée par le mouvement Habitat & humanisme, la foncière a pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté. Elle est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ESUS (l'agrément ESUS s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014).

- L'investissement dans le fonds IMPACT COOPERATIF en 2014 : Esfin Gestion, société de gestion majoritairement détenue par le Crédit Coopératif, adhérente de France Invest et signataire de sa charte ESG, a créé un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI). Le fonds a pour vocation de favoriser le changement d'échelle des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) en accompagnant leur développement ; En complément de la performance économique des entreprises accompagnées, l'accent a été mis sur le caractère extra financier des investissements réalisés, en particulier en matière d'emploi ; Les investissements ont un caractère responsable : durée longue (de 5 à 10 ans) de manière à assurer la pérennité des projets, fonds propres non dilutifs, intégration de critères ESG et d'impact.

- Le fonds professionnel de capital Investissement Paris Fonds Vert en 2018 :

Ce fonds a pour objet de financer, par la prise de participations minoritaires, des PME non cotées concourant à la protection du climat, à la qualité de l'air et de l'énergie, à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au retraitement des déchets et au développement des énergies renouvelables et des mobilités durables.

- Le Fonds mutuelles Impact initié par la FNMF en 2020 :

Ce fonds est le premier fonds d'investissement à impact dédié à la santé en France.

Il a pour objectif de bénéficier de la technologie comme levier d'impact dans le domaine de la santé et du médico-social et pour mission d'agir auprès de la population de bénéficiaires les plus fragiles sur la base d'analyses et de mesures de l'impact s'appuyant sur les objectifs de développement durable (ODD).

En 2022, le Comité financier a consacré des travaux sur la manière d'intégrer la problématique d'investissement socialement responsable (ISR) à la stratégie de gestion financière. S'il apparaît que nos actifs sont globalement gérés suivant ces principes par nos principaux gestionnaires, il a proposé des pistes de réflexion sur des actions ISR au Conseil d'administration en décembre 2022.

## **B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

Au 31/12/2025, 73,82 % du portefeuille MUTLOG était couvert par une analyse ESG avec 46,88 % d'émetteurs privés et publics et 26,94 % de fonds.

Au 31/12/2025, 81,01 % des fonds (OPC) détenus en portefeuille étaient classés article 8 et article 9 au titre du règlement européen 2019/2088 dit règlement SFDR.

### **OPC article 8 et 9 en portefeuille**

<b>Classification SFRD</b>	<b>Encours(€)</b>	<b>Parts OPC (%)</b>
Article 8	10 350 531.88 €	77.42%
Article 9	479 800.01 €	3.59%
<b>Total</b>	<b>10 830 331.88 €</b>	<b>81.01%</b>

### **OPC en portefeuille**

<b>Classification SFRD</b>	<b>Encours(€)</b>	<b>Parts OPC (%)</b>
Article 6	1 295 918.76 €	9.69%
Article 8	10 350 531.88 €	77.42%
Article 9	479 800.01 €	3.59%
Non Categorisé	1 242 772.36 €	9.30%
<b>Total</b>	<b>13 369 023.01 €</b>	<b>100.00%</b>

## Liste des fonds article 8 et article 9 en portefeuille au 31/12/2025 :

### Article 8

FR001332633 ZENCAP CREDIT ETI III PART I1  
FR001179049 BDL REMPART EUROPE I  
FR001351641 SLP SWEN INFRA MULTI-SELECT 4 PART A  
FR001027903 AVENIR PARTAGE ISR PART I  
FR001023550 LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR  
FR001400I5F: OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES PART RC  
FR0014001YF: ZENCAP REAL ESTATE DEBT III UMBRELLA FPS - ZENCAP RED III SUB-FUND - PART XL2  
LU169478937 DNCA INVEST ALPHA BONDS I EUR  
LU133197249 ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE I EUR  
FR000000899 Ofi Invest ESG Liquidités PART C/D  
LU032966802 Ofi Invest US Equity CLASS H EUR  
FR001345534 OFI INVEST ACTIONS EURO PART I  
FR000098144 Ofi Invest ESG Equity Climate Focus PART I  
FR001092593 DOM SELEC ACT RENDE INTERNATIO  
FR001085458 DOM PATRIMOINE  
PIER0612201: PARTS SCPI PIERVAL SANTE  
FR005000054 MUTUELLE IMPACT  
FR000029369 ECOFI TRESORERIE  
FR000029369 ECOFI TRESORERIE - Part I  
FR001079377 ECOFI OPTIM 12 MOIS  
FR000746283 ECOFI CREDIT SHORT DURATION  
FR001104514 ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS  
FR001400WN ECOFI OPTIM 31  
FR001098691 ECOFI HIGH YIELD  
FR000746507 ECOFI SOUVERAINS 7-10  
FR001019190 ECOFI CONVERTIBLES EUROPE  
FR001116120 ECOFI OPTIM VARIANCE  
FR001019909 ECOFI ENDURANCE EURO  
FR000097356 ECOFI CONVICTIONS MONDE  
FR000708235 ECOFI AVENIR PLUS

### Article 9

FR001331748 PARIS FONDS VERT  
FR001400TIM ECOFI SMART TRANSITION  
FR001059675 ECOFI ENJEUX FUTURS-I